

Du bord du gave aux tuileries...

Aout 2026

Bulletin d'information communal

Le mot du maire...

Pour notre premier bulletin municipal, nous voulions tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales. C'est un sacré challenge pour nous tous sachant que la majorité des conseillers et moi-même sommes novices en la matière et que nous sommes encore dans la phase d'apprentissage et de formation pour servir au mieux.

Les chantiers à venir sont divers et variés et nous avons tous la volonté de bien faire pour l'intérêt de notre village et de ses habitants. Nous vous informerons au fil de l'eau des décisions prises et des chantiers engagés. Je vous rappelle que les procès-verbaux sont consultables sur le site internet de la mairie ainsi que sur Intra-muros.

Notre volonté première était de redonner vie à notre village, en proposant diverses activités pour tous les âges. Les premières débiteront en septembre et vous sont détaillées plus bas. Bien sûr, nous restons à votre écoute pour toute suggestion...

La première tranche des travaux du lotissement est enfin terminée. Nous allons diffuser largement l'information pour vendre ces terrains d'habitation et ainsi accueillir prochainement de nouveaux habitants sur notre commune.

Il reste à trouver un acquéreur pour un terrain commercial. Nous avons le plaisir d'avoir déjà sur notre commune le centre médical « autour de la femme », complétant ainsi notre offre de services déjà bien étoffée sur le plan médical. L'entreprise CHAUBERT viendra également dans quelques mois rejoindre nos rangs.

Les commerces et offres de services sur notre commune sont nombreux et participent ainsi au bien vivre sur une petite commune de campagne !!!

Enfin, le site intra-muros et Instagram (nouvellement créé), le site internet de la mairie sont des applications essentielles pour vous alerter rapidement si besoin (vigilance météo, canicules etc...), vous tenir au courant des informations importantes, des ateliers et animations proposés sur la commune, la date de la journée citoyenne, la boîte à idée si vous voulez proposer quelque chose etc... Ces applications ont été mis en place pour communiquer au mieux avec un maximum d'habitants.

Nous garderons le bulletin municipal deux fois par an pour nos anciens et les personnes qui ne sont peut-être pas très à l'aise avec ces nouvelles technologies, sachant que si besoin nous pouvons les aider sur les jours de permanence à la mairie à installer ces applications.

Bien à vous.

Mme le maire et le Conseil Municipal

Qui sont vos conseillers municipaux...

Vous avez élu une nouvelle équipe lors des dernières élections municipales composée de 11 conseillers municipaux et d'un suppléant.

*Valérie AUGÉ - maire - déléguée à la communauté des communes et membre de la commission développement économique
Claude L'EVEQUE - premier adjoint - suppléant à la communauté des communes et membre de la commission environnement*

*Agnes FARIANEL - seconde adjointe
Eric CAMBLATS - troisième adjoint*

*Conseillers municipaux
Laurence ARANGOÏS, François DUCROCQ, Isabelle BEHÉÏTY, Thierry FLAMAND, Marie-Jo DUPOUY, Benjamin LOUSTALET, Marie-Christine PIENS*

Suppléant : Philippe CACHICA

Correspondant incendie et sécurité : *Thierry FLAMAND*

Délégués dans les différents syndicats :

• **SIAEP de la région de Navarrenx :**
Titulaires : CAMBLATS Eric et DUCROCQ François

• **SIVU Assainissement de Navarrenx :**
*Titulaires : L'EVEQUE Claude et DUCROCQ François
Suppléants : DUPOUY Marie Josée et ARANGOÏS Laurence*

• **Commission syndicale de la forêt de SUS Indivis :**
Titulaires : L'EVEQUE Claude, PIENS Marie Christine et FLAMAND Thierry

• **SPANC - SIVU des gaves et du Saleys :**
*Titulaire : FARIANEL Agnes
Suppléante : PIENS Marie Christine*

• **Territoire d'Energie 64**
*Titulaire : CAMBLATS Eric
Suppléants: LOUSTALET Benjamin*

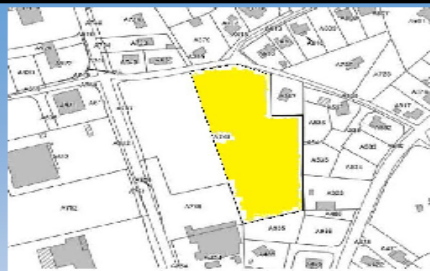
• **Chargées des affaires scolaires au RPI Castetnau Camblong/Sus et écoles de Navarrenx**
FARIANEL Agnes et DUPOUY Marie Josée

Lotissement communal Labourdette

Votre futur chez vous

ICI

à deux pas de tout ...



DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES



Mairie de
Susmiou
64190

LOTISSEMENT COMMUNAL

12 parcelles viabilisées
de 620 m² à 903 m²

50 € TTC le m²

Renseignements et réservation

mairie de SUSMIOU 05 59 66 53 86
mairie@susmiou.fr

**TERRAINS
À VENDRE**



L'équipe municipale conduite par Bruno Lannes avait lancé le projet de lotissement communal Labourdette en passant par l'organisme EPFL. La commune est définitivement propriétaire des 12 lots depuis le 10 juillet 2026. Les lots sont à la vente. 4 sont dès à présent réservés. Si vous souhaitez acquérir un lot vous pouvez contacter la mairie aux horaires d'ouverture ou par mail à mairie@susmiou.fr.

Le lotissement est composé de 12 lots entre 655 et 886 m², une voie en impasse de 6 m de large, un espace arboré et des places de stationnement en bordure de la zone artisanale. Un cheminement piétonnier entre les lots 6 et 9 est prévu vers le lotissement Barbé depuis la place de retournement. Il permet de rejoindre l'avenue de Navarrenx et le cabinet médical. En bleu les lots déjà réservés.

Zone artisanale

Le second projet en bordure de la départementale 936, mené en parallèle du lotissement comportait 3 lots. Le lot n°1 en bordure de la rue de l'Arribère est occupé par la maison de la santé et du bien être des gaves. Les ambulances Chaubert ont acquis le lot n° 2. Le lot n° 3 (parcelles A 951, A 966 et A 962) à côté du contrôle technique Seignalet et d'une superficie de 3077 m² est disponible pour toute entreprise désireuse de s'installer sur notre commune. Le prix de vente est de 20€ HT le m² soit 61540€ HT ou 73 848€ TTC. Coût de la viabilisation en sus.

Renseignements et réservation auprès de la Mairie aux heures d'ouverture ou par mail mairie@susmiou.fr



Communication

Notre commune, s'est dotée de l'application mobile **IntraMuros** pour que nous puissions vous informer de ce qui se passe dans notre village ou aux alentours. Toutes les informations officielles de la Mairie et les différentes alertes sont diffusées sur l'application.

N'hésitez pas à télécharger l'application intraMuros sur votre téléphone portable pour vous tenir informé !

Comment faire ?

1 - Téléchargez IntraMuros sur votre smartphone

A l'aide du QR code ou sur google play ou apple store.

2 - Recherchez Susmiou sur la barre de recherche et cliquez sur le coeur.

3 - vous recevrez alors sous forme de notification toutes les communications de la commune, les différentes manifestations et actualités.

4 - vous pourrez également signaler un problème (panne, dégradation, ...) directement sur l'application.

Mais la commune est aussi présente sur **instagram** sous le compte **susmiou_mairie**
Alors n'hésitez pas à suivre le compte.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes les mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage.

Pour rappel, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h ».

(Article 103-2 du Règlement Sanitaire Départemental)

L'infraction à ces dispositions constitue une contravention de 3ème classe pouvant atteindre 450 €.

L'arrêt définitif du réseau cuivre (fin de l'ADSL) à **Susmiou est programmé pour le 31 octobre 2029**. La fin de commercialisation des offres sur l'ancien réseau a déjà eu lieu le 31 janvier 2026. les opérateurs prendront contact directement avec les abonnés concernés.

Soyez vigilants et ne vous précipitez pas si vous êtes contactés par téléphone. Prenez le temps de la réflexion pour éviter toute arnaque téléphonique. Vous pouvez continuer à utiliser l'ADSL jusqu'à la fermeture technique fin octobre 2029.

100% des habitations et locaux commerciaux sont éligibles à la fibre sur le village.

L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante face à ce danger.

Qui est concerné ?

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation.

Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : www.feux-foret.gouv.fr

Pourquoi débroussailler les abords de votre habitation ?

Cela permet de :

- vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
- protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichement.

Quelques dates à retenir :

Conférence débat : Séniors soyez acteurs de votre santé !

Quand : le vendredi 11 septembre de 10h à midi

Où : à la Mairie de Susmiou

En partenariat avec l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les territoires).

Inscription gratuite obligatoire au 0559809888.

Renseignements : www.asept-sudaquitaine.fr

Formation aux outils numériques :

Initiation et perfectionnement pour ordinateurs, tablettes, smartphones et internet.

Quand :

Les mercredis 16, 23, 30 septembre et 14 octobre.

Où : à la Mairie de Susmiou

Pour qui : les débutants ou personnes peu à l'aise avec un ordinateur.

C'est gratuit et organisé par la commune de Susmiou en collaboration avec La Fibre 64.

Inscription auprès de la Mairie : 0559665386 ou marie@susmiou.fr

Samedi 10 octobre : journée citoyenne

Journée citoyenne ouverte à tous les habitants du village. Ensemble nous réaliserons de petits travaux accessibles à tous afin d'entretenir, embellir le village. Rendez vous le samedi matin à 8h30 à la Mairie pour le café puis départ en groupe vers différents points du village.

Repas pris en commun le midi.

Inscription à la mairie avant le 02 octobre. 2026.

Ludo Truck :

Après midi dédiée aux jeux en bois et jeux de société

Quand : Le mercredi 28 octobre de 14h à 17h

Où : à la Mairie de Susmiou

Pour qui : tout le monde

C'est gratuit et organisé par la commune de Susmiou en collaboration avec les Francas des Pyrénées atlantiques et la CCBG

Inscription auprès de la Mairie : 0559665386 ou marie@susmiou.fr

Un rappel sera fait sur l'application intramuros (<https://www.intramuros.org/susmiou>) et le compte Instagram de la commune [susmiou_mairie](https://www.instagram.com/susmiou_mairie)



Conférence-débat

Seniors, soyez acteurs de votre santé !

www.asept-sudaquitaine.fr
Informations et inscriptions : 05 59 80 98 88

Vendredi 11 Septembre 2026
De 10H00 à 12H00
Mairie SUSMIOU – 26 Rue de la Mairie

En partenariat avec la Mairie de Susmiou.
Inscription obligatoire au 05 59 80 98 88.

Gratuit et ouvert à tous !
Quel que soit votre régime de protection sociale ou de retraite.

Avec le soutien de la commission des Financiers des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Logos : Carsat, AFD, Agence France 3, CNA, AFS, Frantée, Caméo, enim, PAV, POUR BIEN VIEILLIR, ASEPT Association Santé Education et Prévention sur les Territoires.



Envie de découvrir le numérique

SIMPLEMENT ?

Initiation et perfectionnement
Ordinateur, Smartphone/Tablette, Internet

Vous êtes débutant ou peu à l'aise avec votre ordinateur ?
Venez découvrir les 4 thématiques principales suivantes en 4 séances :

Utiliser l'équipement sereinement	Chercher une information sur internet	Communiquer et vous divertir	Profiter en toute sécurité
-----------------------------------	---------------------------------------	------------------------------	----------------------------

Envie d'aller plus loin dans votre utilisation du numérique ?
Suivez un ou plusieurs ateliers thématiques :

Scanner des documents avec son smartphone et les envoyer par mail	Ranger, classer ses documents sur ordinateur	Aller plus loin avec sa messagerie	Créer une vidéo avec ses photos pour partager avec ses proches
---	--	------------------------------------	--

Les mercredis 16, 23, 30 septembre et 14 octobre
Inscriptions auprès de la mairie de Susmiou

Logo : LA FIBRE 64



LUDO TRUCK

de 14h à 17h

MERCREDI 28 OCTOBRE
À LA SALLE DES FÊTES DE SUSMIOU III

JEUX EN BOIS
JEUX DE SOCIÉTÉ

des Pyrénées-Atlantiques

les francas
L'éducation en mouvement !

CCBG
Centre de patrimoine

Comment joindre la Mairie ?

A compter du 1er juillet les horaires d'ouvertures ont changé. Fabienne NAEGELEN, notre secrétaire générale est présente :

- Le mardi de 14h à 17h30
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 9h00 à 12h00.

N° de téléphone : 05 59 66 53 86

Mail : mairie@susmiou.fr

Site internet pour vos démarches : <https://www.intramuros.org/susmiou>

Pour joindre Madame la Maire : 06 76 13 84 57